

Décision

Générale

colonial

Décision n° 532 Milice indigène

n° 532

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 mai 1950

Numéro JO

n° 5 du 01/05/1950

Date du numéro

1 mai 1950

TEXTE INTÉGRAL

Les miliciens dont les noms suivent ont droit à' Vindemnité de charge de famille : 2193. Abdi Khairre, 3° compagnie, pour compter du 1er mai 1930. 2035. Ali Goudal, Iro compagnie, pour compter du 16 décembre 1949.